



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 446-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX RELATIFS AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000\$**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

**Adoption du règlement 446-2023 décrétant les taux relatifs aux droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000\$.**

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 446-2023 décrétant les taux relatifs aux droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000\$.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**Certificat de publication**

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 4 mai 2023 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier